



Communiqué de presse

3 novembre 2020

Pour déménager sereinement pendant le confinement, un seul réflexe : www.demenager-pratique.com

Durant ce second confinement, les déménagements restent autorisés (décret n° 2020-1310) à condition de recourir aux services d'un professionnel ou bien d'assumer l'opération avec les seuls membres de son foyer. Un déménagement « *fait par des particuliers sera possible sur justificatif mais il ne pourra être fait appel à des amis ou de la famille pour organiser le déplacement* », précise le Gouvernement sur son site internet. Dès lors, il est nécessaire de trouver une société sérieuse et adaptée à ses besoins.

Et dans ce contexte anxiogène, **bien choisir son entreprise de déménagement est primordial** pour assurer sa nouvelle trajectoire, ou donner un autre souffle à sa société. Ainsi, pour accompagner les particuliers et les donneurs d'ordre dans leurs changements de résidences et de bureaux, **la CSD offre sur son site tous les conseils pour réussir son déménagement en toute sérénité** : www.demenager-pratique.com.

« *Le stress d'un déménagement est amplifié en cette période de crise sanitaire. Nos entreprises respectent le guide de lutte contre le Covid-19 et toutes les parties prenantes sont protégées lors des opérations. Confier son déménagement à un adhérent de la CSD, c'est aussi profiter de l'expertise d'une organisation professionnelle qui veille à la sécurité et la santé tant de ses entreprises que des leurs clients* » indique son Président Thierry Gros.

La CSD rappelle qu'en cas de contrôle, les clients devront produire, outre l'attestation de déplacement dérogatoire, un justificatif (attestation de l'entreprise au client ou devis contrat signé par exemple).

Contact presse

Varùna LIUTKUS - 06 80 06 33 29
communication@csdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement - Depuis sa création en 1890, la CSD est l'organisation professionnelle en France qui représente les métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Véritable porte-parole se mobilisant pour défendre les intérêts de la profession, des plus modestes PME artisanales aux plus importants groupements, la CSD représente 520 entreprises du secteur.

www.csdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD
www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public